



**HAL**  
open science

## Les diversités nationales et régionales en Europe

Gérard-François Dumont, Pierre Verluise

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont, Pierre Verluise. Les diversités nationales et régionales en Europe. Géopolitique de l'Europe, Armand Colin/Sedes, pp.53-72, 2014, 978-2-301-00419-2. halshs-01986884

**HAL Id: halshs-01986884**

**<https://shs.hal.science/halshs-01986884>**

Submitted on 19 Jan 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Chapitre 3

## Les diversités nationales et régionales

---

### en Europe

Gérard-François Dumont  
Pierre Verluise

481	Clovis, roi des Francs, étend son royaume.
960	Création d'un État de Pologne.
1000	Étienne I <sup>er</sup> , premier roi couronné de Hongrie.
1143	Alphonse le conquérant roi du Portugal.
1830	Indépendance de la Belgique et de la Grèce.
17 avril 1861	Le souverain piémontais couronné roi d'Italie.

La devise « unie dans la diversité » précédemment citée signifie aussi, bien entendu, « pas d'Europe sans diversité », à commencer par celle des identités nationales. Un premier élément de cette diversité plonge ses racines dans l'histoire puisque les États qui composent l'Europe ont une ancienneté nationale extrêmement variable. En deuxième lieu, ils se distinguent par des traits identitaires différents. En outre, l'Europe présente une grande variété linguistique et une géographie religieuse de plus en plus complexe.

### 1. Des identités nationales à ancienneté variable

Sans entrer dans la présentation de tous les États européens existant au XXI<sup>e</sup> siècle, il convient de souligner leur diversité historique en considérant leur date d'organisation étatique et leur positionnement européen. Ainsi existent des États dont l'ancienneté est plus que millénaire, même si l'exact découpage géographique contemporain de leurs frontières résulte de situations géopolitiques plus récentes. D'autres États ont une existence pluriséculaire. Une troisième catégorie est le fruit d'une création récente, du XIX<sup>e</sup> siècle, d'où, parfois, une stabilité étatique encore en voie de réalisation. Une dernière catégorie concerne des territoires qui ne sont devenus des États internationalement reconnus qu'au XX<sup>e</sup> siècle. Illustrons chacune de ces catégories par quelques exemples<sup>1</sup>.

#### A. Des nations plus que millénaires

Pour rappeler l'ancienneté de la France, il suffit de citer la définition de la nation selon Ernest Renan : « une âme, un principe spirituel ». Il ajoute : « C'est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouement ; avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent, avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir

---

1. Cf. Gérard-François Dumont *et alii*, *Les racines de l'identité européenne*, Paris, Economica, 1999.

en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. »<sup>1</sup> Néanmoins, la France compte une identité à multiples facettes, par sa diversité géographique, par sa position qui en fait le trait d'union entre l'Europe du Sud et celle du Nord, par son ouverture à l'universel... Et, en même temps, le questionnement contemporain sur son identité nationale, sous l'effet d'une volonté et d'une capacité d'assimilation affaiblies, de l'atomisation de la société<sup>2</sup> ou de pressions culturelles venues de l'extérieur, n'est pas fondamentalement différent de celui sur l'identité européenne.

Une autre nation européenne plus que millénaire est la Hongrie. Sa naissance remonte à l'an 896, date à laquelle sept tribus magyares, venues du nord de l'Oural par la Volga sous le commandement d'Arpad, occupent le bassin du Danube. En 1001, l'héritier d'Arpad<sup>3</sup>, Istvan, converti au catholicisme (Roi Saint-Étienne), se fait couronner premier roi de Hongrie, nation qui se caractérise notamment par une langue non indo-européenne. Au fil du deuxième millénaire, l'histoire de la Hongrie est marquée par une suite d'invasions et de dominations étrangères : les Tatars au XIII<sup>e</sup> siècle, les Ottomans pendant 150 ans, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les Autrichiens ensuite jusqu'à la Première Guerre mondiale et, enfin, les Soviétiques de 1945 à 1990. Néanmoins, l'identité hongroise demeure, malgré les vicissitudes de l'histoire et, notamment, de l'effondrement de l'Empire austro-hongrois à l'issue de la Première Guerre mondiale : en application du traité de Trianon en 1920, la Hongrie perd les deux tiers de son territoire et 60 % de sa population au profit de la Slovaquie, de la Roumanie, de la Yougoslavie et de l'Autriche. En 1944, la Hongrie est occupée par l'Allemagne, puis par l'armée soviétique qui lui impose un régime communiste en 1948. Le fait que la première révolution anti-communiste à l'Est ait eu lieu en octobre 1956<sup>4</sup> en Hongrie et que ce soient les dirigeants hongrois qui aient décidé l'ouverture du rideau de fer en mai 1989 témoigne de la pérennité de l'identité nationale hongroise.

Un autre exemple de nation européenne plus que millénaire est la Pologne, même si son organisation étatique fait penser au phénix. En 966, Mieszko I<sup>er</sup>, prince des Polanes, reçoit le baptême et c'est à partir de cette date que l'on admet généralement l'existence de la Pologne en tant qu'État indépendant. Cependant, l'appétit de ses voisins, aidé par la configuration géographique du pays, porte atteinte à de nombreuses reprises à l'État polonais qui a subi au moins quatre partages au fil du deuxième millénaire, partages imposés par la Suède, l'Autriche, l'Allemagne ou la Russie. Néanmoins, pendant ce temps, attachée à sa langue et à la religion catholique, elle demeure une nation comme Voltaire la décrit, dans son *Histoire de Charles XII* : [la Pologne est] « bien plus jalouse de maintenir sa liberté qu'empressee à attaquer ses voisins. La discipline et l'expérience lui manquent, mais l'amour de la liberté qui l'anime la rend toujours formidable. On peut la vaincre ou la dissiper ou la tenir même pour un temps en esclavage, mais elle secoue bientôt le joug... ». Depuis ce texte de 1731, l'identité polonaise s'est à nouveau illustrée face à la double domination hitlérienne et stalinienne, puis face au communisme<sup>5</sup>.

1. Ernest Renan, *Qu'est-ce qui fait une nation ?*, 1882.

2. Emmanuel Le Roy Ladurie et alii, *Entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Essai sur l'avenir de l'identité française*, Paris, La Découverte/La Documentation française, 1990.

3. Prénom toujours usité en Hongrie.

4. Cf. Thomas Schreiber, « Hongrie : 1956-2006 », octobre 2006, [www.diploweb.com](http://www.diploweb.com)

5. Cf. chapitre 14, Les caractéristiques géopolitiques de la Pologne.

## B. Des nations pluriséculaires

La profondeur historique d'autres États européens est seulement pluriséculaire. Examinons le cas spécifique de l'identité des Pays-Bas, nom dont la première caractéristique est qu'il n'a jamais connu de singulier, les Pays-Bas ayant toujours été une fédération flexible de régions ou de provinces. Nous pourrions même nous demander si les Pays-Bas ont jamais connu une identité nationale, car ses habitants sont souvent d'abord Hollandais, Frisons, Flamands ou Brabançons avant d'être Néerlandais voire, à une plus petite échelle encore, d'abord d'Amsterdam, de La Haye, de Groningue ou de Maastricht, c'est-à-dire, selon l'opinion publique néerlandaise, culturellement éloignés les uns des autres. Autrement dit, les Pays-Bas sont un pays avant d'être un État. Ce particularisme, un « nationalisme à l'échelle réduite », les marque depuis le haut Moyen Âge.

La géographie explique largement la naissance des Pays-Bas, à la périphérie de l'Empire germanique et du Royaume de France. En effet, à l'extrême limite de tout territoire, on échappe plus facilement à la tutelle contraignante d'un pouvoir central. Si une région est pauvre et constamment menacée par la violence de la mer qui inonde régulièrement les terres et dévaste les dunes, elle n'intéresse guère son suzerain. Dans un tel contexte, les Néerlandais peuvent très précocement organiser leur propre société, se forger une identité spécifique. En particulier, plus tôt que partout ailleurs, à l'exception de l'Italie du Nord, les Pays-Bas deviennent une nation urbaine. Par manque de terres, la mentalité néerlandaise ne subit guère l'influence de la campagne, donc de l'aristocratie féodale et de la classe paysanne. Dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le Néerlandais est un *burger*, un citoyen, un homme de la cité<sup>1</sup>.

Au XV<sup>e</sup> siècle, les Pays-Bas deviennent une unité politique relative sous l'égide des ducs de Bourgogne et vivent leur premier siècle d'or. Les villes de Bruges, de Gand et de Bruxelles brillent de tous leurs éclats. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les Pays-Bas font partie de l'empire de Charles V et du Royaume d'Espagne sous Philippe II. Ils atteignent alors la plus grande surface géographique de leur histoire, avec 17 provinces. En 1568, sept de ces dix-sept provinces se révoltent. Malgré sa supériorité militaire et démographique, la grande puissance d'Espagne doit reconnaître l'indépendance des Sept Provinces-Unies, après 80 ans de lutte. Pendant cette guerre d'indépendance et peu après encore, les Pays-Bas vivent leur second Siècle d'Or. En 1648, la République des Sept Provinces-Unies est reconnue de tous les grands de ce monde et les Pays-Bas forment un État uni, mais nullement unitaire, avec son centre de gravité dans les gouvernements des provinces, dont la province de Hollande qui est la plus importante<sup>2</sup>.

D'autres nations européennes sont anciennes, même si leur apparition en tant qu'États est récente, ce qui est le cas de l'Irlande.

## C. Des nations anciennes à l'indépendance récente

En effet, le cas de l'identité irlandaise est paradoxal car ce pays est une nation étroitement liée à l'appartenance européenne, bien qu'elle soit géographiquement une « île derrière une

- 
1. Ne pas confondre le mot *burger* avec la notion de bourgeois. Le burger était un homme appartenant à une ville, où il jouissait de tous les droits politiques. Les villes néerlandaises, riches par le commerce, fournissaient aux seigneurs l'argent pour faire la guerre, moyennant des « privilèges ». Ces privilèges étaient si importants que l'on peut dire que nombre de villes néerlandaises ont joui très tôt d'une autonomie politique que l'on a rarement trouvée ailleurs.
  2. De là vient la confusion ancienne, et toujours fréquente, de Pays-Bas souvent désignés sous le nom de Hollande, qui n'est qu'une des provinces néerlandaises.

île ». Selon cette formule géographique, la proximité de l'Angleterre, pesant inéluctablement sur ses « destinées », devait l'éloigner du continent européen à proportion de sa dépendance du monde britannique. Autrement dit, l'Irlande apparaissait géographiquement condamnée, par son éloignement, à échapper à l'emprise du continent européen, comme le pensait Chateaubriand, ambassadeur du roi Louis XVIII auprès de la Cour de Saint-James, lorsqu'il écrivait, avec une pointe de condescendance : « L'Irlande n'est que la chaloupe de l'Angleterre : coupez la corde, et la chaloupe, séparée du grand navire, ira se perdre au milieu des flots. »<sup>1</sup>

Mais, par un mouvement inverse de ce que pensait Chateaubriand, l'Irlande a sans cesse cherché à se rapprocher du continent européen à proportion de son désir de se soustraire à la domination de la « grande île ». L'Irlande est donc européenne beaucoup moins en raison de sa géographie que de son histoire. L'Europe ayant toujours été pour les Irlandais l'espoir d'une indépendance durable que la grande île voisine a longtemps entravée, les Irlandais sont européens *parce que* nationalistes.

Citons quelques repères historiques de la tendance de l'Irlande à rejoindre le continent. C'est, en premier lieu, la précoce et rapide conversion au christianisme de cette partie du monde non romanisée qui, de « sauvage Hibernie », se mue en Île des Saints et des Docteurs et expédie, en retour, des légions de missionnaires à l'assaut de l'Europe barbare<sup>2</sup>. Cet âge d'or de la re-christianisation de l'Europe par ces aventuriers de la foi jaillis de leur sol marque profondément les Irlandais. Réduits ensuite à l'état d'ilotes par la colonisation, les Irlandais trouvent un refuge, une consolation et la promesse d'un avenir meilleur dans le souvenir de ces jours alcyoniens où ils furent de véritables maîtres à penser pour l'Occident.

À la fin du xvi<sup>e</sup> et au début du xvii<sup>e</sup> siècles, les chefs celtes d'Ulster tendent la main à l'Espagne catholique, alliance ponctuée par la destruction de l'Invincible Armada et l'échec du débarquement espagnol de Kinsale en 1601. Tout au long du xviii<sup>e</sup> siècle, une forte présence irlandaise sur le continent perpétue le lien avec l'Europe. Des régiments irlandais s'illustrent sous les drapeaux de l'Espagne et de la France ; des officiers prennent du service dans les armées de l'empereur d'Autriche. En Italie, en France et en Espagne, des Irlandais se font un nom dans la banque, l'armement, le commerce, les professions libérales. On trouve des collèges, couvents et séminaires irlandais à Paris, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Poitiers, Douai, Lille, mais aussi à Louvain, Anvers, Rome, Prague et Salamanque. Ils forment des hommes d'Église qui, de retour en Irlande, maintiennent la foi catholique et constituent les vecteurs de l'influence européenne dans cette île imparfaitement conquise. Cette histoire européenne forme comme un long prélude à une indépendance finalement survenue en 1921, sachant que demeure la question particulière de l'Irlande du Nord<sup>3</sup>.

Dans la même catégorie que l'Irlande, la Finlande est une nation ancienne au caractère étatique récent. Après sa longue période, commencée au début du deuxième millénaire, d'attachement au Royaume de Suède, la Finlande s'est trouvée rattachée, comme Grand Duché, à l'Empire du tsar de toutes les Russies (1809-1917). À partir de 1917 seulement, l'État finlandais devient indépendant avant de subir les crises successives de la guerre civile (entre les « Blancs » et les « Rouges », en 1918), de la Deuxième Guerre mondiale puis de la Guerre froide.

1. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, Paris, le Club Français du Livre, 1969, t. 3, p. 124.

2. Comme saint Colombin ou saint Gall.

3. Gérard-François Dumont, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007, chap. VI.

À rebours d'identités nationales plongeant leurs racines dans un passé plus ou moins lointain, d'autres pays européens, comme la Belgique et l'Italie, en raison de leur difficulté à trouver un universel national, semblent rester en difficulté identitaire.

#### D. Des États récents face à une identité non clarifiée

La Belgique offre une situation singulière, comme le reconnaissent ses habitants eux-mêmes, qui savent que la création de leur pays est artificielle. La Belgique se veut un peuple, une nationalité juridique, mais ne peut afficher aucune identité linguistique équilibrée. Certes, elle pourrait constituer un point de départ original pour penser l'Europe de demain qui, elle aussi, ne pourra avoir d'identité linguistique. Pourtant, il est clair que la Belgique, après la réalisation d'un fédéralisme que d'aucuns jugent aussi « inutile qu'indispensable »<sup>1</sup> n'a aucun projet, et le processus de désétatisation *de jure* ou *de facto* de la Belgique illustre une sorte d'absence d'identité nationale. Depuis le changement de monarque en 2013, Philippe ayant succédé à son père Albert II qui a abdicqué, la question reste ouverte.

Concernant l'Italie, malgré la période héroïque de l'édification de l'État italien qui se déclare unitaire, celle du *Risorgimento*, la nature de l'identité nationale italienne est bien différente, en réalité, de la façade unitaire qui est souvent présentée. L'Italie est un ensemble plutôt désordonné d'éléments que le processus d'unification des années 1820-1920 a soudé ensemble, mais cette « unité nationale » est toujours fragile, car l'histoire des quelque douze États de l'Italie pré-unitaire est, depuis toujours, une série d'histoires « nationales ». En effet, durant des siècles, ces États ont vécu dans une séparation quasi totale et, donc, dans l'ignorance les uns des autres. Cet isolement politique, dans la longue durée, a eu, et a des conséquences permanentes dans les traditions, les modes de vie, les économies, mais surtout dans les mentalités et le comportement des Italiens des différentes régions de l'Italie. La situation réelle du pays conduit à évoquer « des Italies ». Les fondateurs mêmes du processus unitaire italien n'ont jamais ignoré le problème. Ainsi, le poète et homme politique italien Massimo d'Azeglio affirmait-il au grand artisan de l'Unité italienne, Camillo Benso, comte de Cavour : « Nous avons fait l'Italie ; maintenant, il nous reste à faire les Italiens... ».

Ce réalisme politique, qui remonte à plus d'un siècle, souligne la valeur et l'intuition des Cavour, des Mazzini, des Nigra et des Gioberti : tous insistaient sur la nature composite d'un État italien qui se voulait unitaire mais qui ne l'était guère, voire pas du tout. Sur le plan historique, l'origine de l'unité italienne est davantage le fait d'une expansion du Royaume de Sardaigne-Piémont que de la naissance d'un véritable État national. En effet, malgré la proclamation de l'unité italienne de 1861, le texte fondamental du nouvel État reste celui du Royaume de Sardaigne-Piémont, le *Statuto* du 4 mars 1848, cette Constitution octroyée par le roi Charles Albert. Aucun changement n'y est apporté, alors qu'il n'y a eu aucun précédent d'union entre les populations des onze autres États désormais regroupés. Le nouvel État se contente donc d'élargir le texte constitutionnel piémontais aux nouvelles « provinces du Royaume » : en 1859 à la Lombardie, à Modène, à Parme et à Bologne, en 1860 à la Toscane, à la Sicile, à Naples, aux Marches, et à l'Ombrie, en 1866 à Mantoue et à la Vénétie ; en 1870 à Rome et en 1920 à Trente, à Trieste, au Haut Adige et à la Vénétie Julienne. Dans tous ces élargissements de la souveraineté et du pouvoir de la Maison de Savoie, les « nations » ne sont pas prises en compte. La capitale seule se déplace : de Turin à Florence et enfin de Florence à Rome. La politique reste la même et les références constitutionnelles immobiles. Quant au reste, le *Statuto* ne change point.

1. José-Alain Fralon, *Lettre ouverte d'un petit Français au roi des Belges*, Paris, Fayard, 1990.

C'est en vain que la référence à la France peut tenir lieu de libéralisme ouvert. Le 10 mars 1848, Cavour écrit que le *Statuto* « contenait tous les grands principes proclamés par la nation française de 1789 qui constituaient les bases véritables d'une vie libre... ». Mais la prédominance du Piémont et le non-respect des autres « nations » devenues « provinces » restent évident. La conséquence la plus visible est la difficulté à repérer dans cette Italie une identité quelconque : les identités sont multiples et échappent donc à l'unité qui a été pourtant proclamée sur le plan institutionnel. Les fondateurs du *Risorgimento*, Cattaneo, Mazzini, Garibaldi, et d'autres encore sont ainsi victimes de leur propre création : l'unité, dans ces conditions, les place en dehors de tout jeu politique et, souvent, en dehors de la loi du nouveau royaume qui est pourtant né grâce à leurs idées. La question d'une Italie italienne demeure donc au XXI<sup>e</sup> siècle.

Les exemples ci-dessus mettent en évidence la profondeur historique très variable des États européens. À ces diversités inscrites dans les mémoires s'ajoutent des caractéristiques variées.

## 2. Des caractères identitaires propres à chaque pays

En effet, la géographie culturelle conduit à constater, de façon visible, de nombreuses spécificités propres aux territoires européens. L'examen des identités institutionnelles montre de fortes diversités. Quant à l'organisation territoriale des pays, elle recèle également des identités propres à chacun. Enfin, il faut bien constater des identités différentes au regard de l'État de droit, ce qui peut se mesurer par le niveau de corruption.

### A. Des cultures si variées

L'analyse géographique enseigne l'extraordinaire diversité culturelle de l'Europe à l'exemple des multiples types de costumes qui n'appartiennent qu'à une région, comme l'évzone, au départ costume paysan du Péloponnèse, le kilt écossais, dont la couleur du tartan permet de connaître l'histoire de la famille, et bien d'autres encore. Concernant le folklore, là encore, les particularités sont très fortes et tout Européen se trouve surpris par une tradition locale qui est pourtant évidente pour ceux qui la respectent et la pérennisent. Donnons seulement quelques exemples. En Espagne, le 31 décembre à minuit, à chacun des douze coups de l'horloge, on mange un grain de raisin. Cela porte bonheur pour toute l'année à venir. En Italie, c'est une sorcière, la Befana, qui apporte le 6 janvier des bonbons et des cadeaux aux enfants sages et, aux autres, du charbon. En Grèce, les mariés portent sur leurs têtes des couronnes de perles blanches reliées par un ruban.

Rappelons aussi, pour la bonne bouche, que la géographie culinaire de l'Europe permet de différencier le hareng danois, le koulouri<sup>1</sup> grec, les chocolats belges, le riz au lait portugais de Coimbra, le brezel allemand, les *liquorice all sorts* (bonbons) anglais, le touron ou les churros espagnols, le goulasch hongrois, la baguette ou les fromages (qui sentent forts en France) ou les pâtes *al dente* italiennes.

À côté de ces diversités identitaires aisément constatables, l'analyse institutionnelle montre de nombreuses différenciations.

1. Pain en forme d'anneau aux graines de sésame.

## B. Une organisation constitutionnelle et des pratiques politiques fort différentes

Certes, il est parfois commode de se contenter de distinguer en Europe, à la lecture des constitutions, les pays centralisés de ceux de nature fédérale. Mais la réalité est beaucoup plus complexe : la tradition et la pratique centralisées au Royaume-Uni sont fort différentes de la situation française<sup>1</sup>. Le mode de fédéralisme mis en place en Allemagne depuis 1949 n'est absolument pas semblable au type de fédéralisme instauré en Espagne depuis 1975, et institutionnellement non stabilisé. Les modes d'élection des parlementaires, la pratique éventuelle du bicaméralisme, le pouvoir constitutionnellement reconnu au chef de l'État et au Premier ministre, le caractère monarchique ou républicain du régime, le rôle et la façon dont s'exerce l'action des partis politiques sont également propres à chaque pays.

D'autres pratiques politiques divergent selon la façon dont le pouvoir majoritaire juge sa légitimité. Dans certains pays, la célèbre formule, due à un parlementaire français, « vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaire » est souvent appliquée, en général implicitement, car on considère, selon des logiques politiques fondées sur des affrontements idéologiques, que la loi peut se faire et se défaire au gré des majorités électorales, sans tenir compte ni des minorités électorales ni de principes transcendants les majorités. Dans d'autres pays, comme les Pays-Bas, se poursuit une ancienne pratique du consensus. L'idée de faire participer de façon non négligeable l'opposition à la conception des lois est souvent mise en œuvre. C'est tout particulièrement le cas lorsque le pouvoir s'organise autour d'une grande coalition regroupant les principaux partis qui se sont opposés à la veille de l'élection comme, à plusieurs reprises, en République Fédérale d'Allemagne.

## C. L'organisation institutionnelle des territoires

L'étude de l'organisation institutionnelle des territoires confirme la grande diversité européenne. La taille des régions<sup>2</sup>, la façon dont elles sont dirigées, les compétences qui leur sont reconnues sont fort différentes selon les pays. Il en va de même des échelons administratifs situés à une échelle géographique inférieure à celles des régions, qu'il s'agisse des départements, des provinces, des arrondissements ou des communes.

Examinons les faits, historiques et géographiques. Au regard des premiers, le découpage des régions en Europe est de deux natures, politique ou économique. En Allemagne, modèle d'une régionalisation intégrale, le découpage des *Länder* résulte généralement de lointains antécédents historiques, et les hommes politiques n'appellent aucun changement. Lorsque, exceptionnellement, il en est autrement, la population marque son désaccord. Ainsi, en 1993, les électeurs ont refusé la fusion des *Länder* de Berlin et du Brandebourg, bien que ce projet respecte la logique géographique d'une ville entièrement ceinturée par un Land. En Espagne, les Communautés autonomes sont certes inégalement enracinées dans l'histoire, mais résultent d'un passé commun qui laisse peu de place à une éventuelle démarche technocratique de fusion autoritaire.

Dans d'autres pays européens, le découpage régional s'est effectué parallèlement à leur intégration à l'Union européenne et non de l'histoire, car l'Union européenne a poussé à

1. Considérant les différentes situations institutionnelles des territoires français d'outre-mer, Thierry Michalon s'est d'ailleurs interrogé : « La République française, une fédération qui s'ignore ? », *Revue de droit public et des sciences politiques*, 1982. Depuis, le recours au terme de collectivité d'outre-mer illustre dans une certaine mesure ce questionnement.
2. Cf. Gérard-François Dumont, *Les régions et la régionalisation en France*, Paris, Ellipses, 2004.



des découpages pour la mise en œuvre de sa politique régionale et souhaité harmoniser des territoires d'étude au titre de la nomenclature d'unités territoriales statistiques (NUTS). Ces découpages, au Danemark ou en Grèce, ont été acceptés, car ils correspondent à des contours économiques géographiques acceptables, mais sans enthousiasme. En Hongrie ou en Pologne, l'organisation régionale actuelle ne s'est effectuée qu'après l'explosion soviétique.

Quant au découpage français, il additionne des réalités historiques et des contraintes plus récentes, voire plus actuelles. L'Alsace, la Bretagne ou la Franche-Comté résultent d'une longue histoire. Mais leur géographie a subi des choix plus récents. Le territoire de Belfort, ancienne terre alsacienne, a été inclus dans la Franche-Comté tandis que Nantes, ville longtemps bretonne, a été placée, compte tenu de sa dimension, à la tête d'une région composite, les Pays de la Loire.

Le nombre des régions est également différent selon les pays : la France métropolitaine continentale, avec 21 régions, en compte davantage que l'Allemagne (16), l'Italie continentale (17) ou l'Espagne continentale (17). Un tel chiffre peut dégager l'impression d'un excès. Cette idée est vite corrigée dès que l'on considère la superficie de la France, supérieure de moitié à celle de l'Allemagne et à plus du double de l'Italie continentale. En conséquence, la dimension moyenne des régions françaises continentales est de 25 480 km<sup>2</sup>, donc supérieure à celle de tous les pays limitrophes, excepté en Espagne.

Concernant le nombre d'habitants, il est très varié selon les régions européennes. La population moyenne des *Länder* allemands est certes plus élevée que celle de la France, mais le faible peuplement relatif en France s'explique par son histoire démographique spécifique, avec un abaissement de la fécondité un siècle avant les autres pays d'Europe. Le peuplement moyen des régions italiennes ou espagnoles est semblable à celle des régions françaises. La notion de moyenne n'ayant qu'un sens relatif, considérons désormais, dans quelques pays européens, quatre types de régions : la plus peuplée, la moins peuplée, la plus vaste et la moins vaste.

En ce qui concerne la population, la région française la plus peuplée, l'Île-de-France, l'est légèrement moins que le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, mais davantage que les premières régions italiennes (Lombardie) et espagnole (Andalousie). La région continentale française la moins peuplée, le Limousin, ne serait la dernière ni en Allemagne, ni en Italie, ni en Espagne, ni en Autriche. Mais elle le serait par rapport aux nouveaux découpages hongrois et polonais. Concernant la superficie, la région française métropolitaine la plus grande, Midi-Pyrénées, est plus vaste que plusieurs pays de l'Union européenne, même si elle compte moins de kilomètres carrés que la Castille-et-Leon ou la Bavière. Pourtant, elle est plus grande que la Mazowie (Mazowieckie, dont la capitale est Varsovie) ou le Piémont italien. Enfin, l'Alsace, la plus petite superficie régionale de métropole, ne serait pas la dernière dans les pays considérés, sauf en Pologne.

Aux diversités institutionnelles s'ajoutent des situations inégales en matière d'État de droit.

**Tableau 1 : Une comparaison de l'organisation régionale de pays européens**

Pays et nombre de régions concernées	Superficie moyenne des régions (km <sup>2</sup> )	Région la plus vaste (km <sup>2</sup> )	Région la moins vaste (km <sup>2</sup> )
<b>France (continentale) 21</b>	25 490	Midi-Pyrénées (45 348)	Alsace (8 280)
<b>Allemagne 16</b>	22 314	Bavière (70 548)	Brême (404)
<b>Autriche 9</b>	9 418	Basse-Autriche (19 173)	Vienne (415)
<b>Belgique 3</b>	10 173	Flandre (13 512)	Bruxelles (161)
<b>Espagne (continentale) 15</b>	32 833	Castille-et-Leon (94 193)	La Rioja (5 034)
<b>Italie (continentale) 18</b>	13 973	Piémont (25 399)	Val d'Aoste (3 263)
<b>Hongrie 7</b>	13 290	Grande plaine du Sud (18 314)	Centre de la Hongrie (6 918)
<b>Pologne 16</b>	19 543	Mazovie (35 598)	Opolskie (9 412)
<b>Pays-Bas 12</b>	2 823	Nord-Brabant (4 932)	Utrecht (1 363)

© Gérard-François Dumont – chiffres Eurostat.

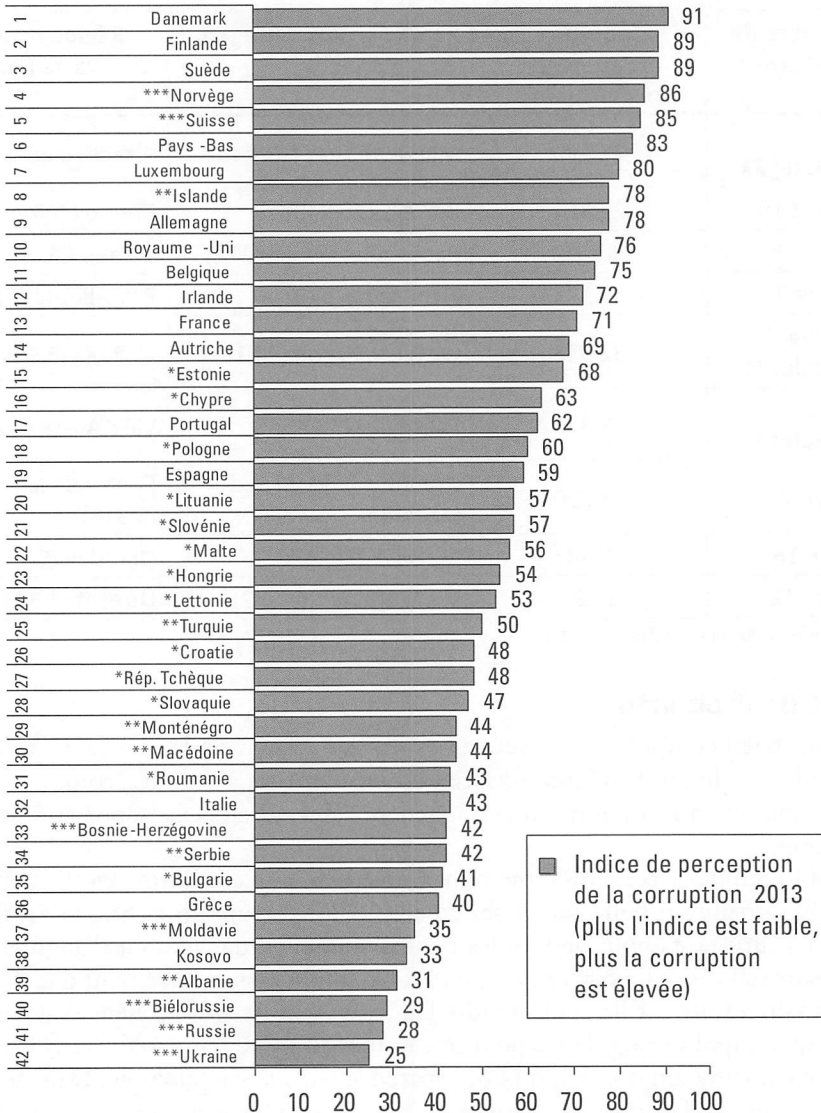
## D. Un État de droit inégal

Tout État européen compte des citoyens exemplaires, attachés à la liberté, à la démocratie, comme à l'État de droit. Néanmoins, ce dernier demeure à parfaire, comme en atteste l'étude du niveau de corruption qui met en évidence des différences importantes selon les États européens.

Selon Robin Hodess, l'organisation non gouvernementale *Transparency International* définit ainsi la corruption politique et ses enjeux : « La corruption politique est l'abus de pouvoir par les dirigeants politiques à des fins personnelles, dans le but d'augmenter leur pouvoir ou leurs richesses. La corruption politique n'implique pas forcément que de l'argent passe d'une main à l'autre. Elle peut prendre la forme d'un trafic d'influence ou d'octroi de passe-droits qui empoisonnent la vie politique et menacent la démocratie. (...) La corruption politique constitue un obstacle à la transparence dans la vie publique. Dans les démocraties bien établies, le fait que les populations ne croient plus à la politique et ne font pas confiance aux hommes politiques ni aux partis remet en cause les valeurs démocratiques. »<sup>1</sup> En effet, l'État de droit présuppose intégrité morale et sens des responsabilités pour que la confiance nécessaire aux affaires puisse s'installer. La corruption de fonctionnaires, comme le mélange entre affaires privées et pouvoir politique, ne permettent pas à une population de donner toutes ses chances à de bonnes pratiques démocratiques. Pour évaluer la corruption à l'échelle mondiale, *Transparency International* a créé un outil : l'indice de perception de la

1. Robin Hodess, *Rapport mondial sur la corruption 2004*, Transparency International, Paris, Karthala, p. 13.

corruption (IPC), qui agrège les perceptions d'experts et de praticiens à l'égard de la corruption. L'IPC se présente sous la forme d'une note sur 100<sup>1</sup>.



\* = NEM, \*\* = pays candidats, \*\*\* = autres pays

© Gérard-François Dumont – chiffres Transparency 2013.

**Figure 1 : L'indice de perception de la corruption**

Qu'apprennent les indices de l'année 2013 ? Étudions les notes de 42 États dont les 28 de l'Union européenne et les candidats. Sur ces 42 États, 24 ont au-dessus de 50 sur 100. Ce

1. Depuis 2012, précédemment l'IPC était sur 10.

groupe est cependant très hétérogène. D'une part, les notes s'étalent de 91 sur 100 (Danemark et Finlande) à 53 (Lettonie). D'autre part, ce groupe compte 13 États membres de l'Union européenne bien avant 2004 (ex-UE-15), huit nouveaux États de l'élargissement de 2004, mais aucun des trois pays devenus membres en 2007 (Bulgarie<sup>1</sup> et Roumanie) et en 2013 (Croatie) ou des pays candidats.

Considérons maintenant les 18 pays ayant 50 ou moins. En 2013, l'UE-28 compte sept États dont l'IPC est inférieur à 50 sur 100. Ce sous-ensemble compte deux États de l'ex-UE-15, l'Italie (43) et la Grèce (40). S'y ajoutent deux des dix nouveaux États membres de 2004 (République tchèque et Slovaquie), les deux nouveaux de 2007 et la Croatie. Ces sept États ont même une note inférieure au plus grand pays candidat, la Turquie. Les autres pays candidats, sachant que l'Islande a aussi le statut de pays candidat mais ne semble pas vouloir concrétiser son adhésion, comptent des notes inférieures à 50. Ni la Turquie, ni le Monténégro, ni la Macédoine, ni la Serbie ne peuvent, selon les chiffres de l'année considérée, tirer argument de leur vertu pour défendre leur dossier d'adhésion.

Concernant les pays situés hors de l'Union européenne, le contraste est considérable entre, d'un côté, la Suisse et deux pays d'Europe septentrionale, la Norvège et l'Islande, dont les notes sont supérieures à 77 et, de l'autre, les notes, toutes inférieures à 43, de la Bosnie-Herzégovine, du Kosovo et de l'Albanie. Enfin, les trois plus mauvaises notes reviennent à la Russie et à deux pays auparavant inclus dans l'URSS : la Biélorussie et l'Ukraine.

Ces données, comme celles des années précédentes, montrent que la corruption moyenne dans l'Union européenne s'est aggravée avec les élargissements de 2004, 2007 et 2013 et qu'elle pourrait s'aggraver davantage si les pays candidats devenaient membres de l'UE. Une telle évolution placerait l'Europe communautaire ainsi élargie au niveau de certains pays du Moyen-Orient. Ce qui pourrait amener certains commentateurs à parler d'une orientalisation des pratiques communautaires...

La géographie européenne de la corruption met en évidence la distribution des indices de perception de la corruption selon des gradients nord-sud et ouest-est. En effet, les pays d'Europe du Nord (Norvège, Finlande, Suède, Danemark) sont généralement moins corrompus que ceux d'Europe du Sud (Italie, Grèce et Chypre). En 2013, il existe une corrélation partielle entre les pays les plus corrompus et les plus gros risques de la zone euro. Notons cependant qu'il n'y a pas de déterminisme géographique en la matière. Par ailleurs, les pays d'Europe de l'Ouest – mis à part l'Italie – sont généralement moins corrompus que ceux situés à l'est de l'ex-Rideau de fer. Enfin, des pays de l'ex-URSS non membres de l'Union européenne ont les plus mauvaises notes. Néanmoins, l'Estonie, la Hongrie et la République Tchèque, étant au-dessus de la moyenne, prouvent qu'il n'y a pas de fatalité historique.

Bien entendu, les indices de la corruption peuvent évoluer, mais leur suivi annuel démontre d'incontestables pesanteurs. En dépit des changements possibles, tout se passe comme si certaines pratiques attentatoires à l'État de droit s'inscrivaient dans des caractères culturels, voire identitaires relativement durables.

### 3. Les diversités linguistiques

D'autres diversités européennes sont de nature linguistique. Un premier constat tient à la variété des langues officielles, qui ne doit pas masquer une variété encore plus grande et

1. Cf. notamment Xavier Raufer, « Balkans, criminalité », *Cahiers de la sécurité*, janvier-mars 2009.

croissante des langues pratiquées. Néanmoins, la géographie des usages linguistiques se recompose selon les évolutions géopolitiques d'une Europe qui dispose par ailleurs d'atouts géopolitiques en raison de la diffusion hors d'Europe de certaines de ses langues.

### A. De la diversité des langues officielles...

35 langues officielles différentes se distinguent en Europe. Certains pays en comptent plusieurs, comme la Belgique avec trois langues officielles : le hollandais, le français et l'allemand. L'analyse linguistique distingue de très importantes différences entre les langues officielles selon les pays d'Europe. Ainsi, tandis que la langue française implique des formulations synthétiques, la langue allemande use d'un langage détaillé, au point que toute traduction de l'allemand en français engendre généralement un texte plus court que l'original. Si plusieurs langues européennes ont certaines racines communes venues du latin, d'autres n'en ont aucune. Ainsi l'origine de la langue basque reste incertaine, tandis que les particularités du hongrois proviennent de l'héritage migratoire spécifique de la vaste plaine hongroise où se sont installées au IX<sup>e</sup> siècle des tribus venant sans doute du nord de l'Oural. La langue estonienne, finno-ougrienne, liée à la langue finnoise, est fondamentalement différente de la langue des deux autres pays Baltes. En effet, dans le pays limitrophe de l'Estonie, la Lettonie, la langue lettonne appartient au groupe Baltique de la famille des langues indo-européennes puisqu'elle n'est ni une langue slave, ni une langue germanique, ce dont témoignent son système de prononciation et sa grammaire. Autre exemple de la diversité linguistique : la langue maltaise, dérivée du phénicien, contient aussi quelques éléments d'italien et d'anglais. C'est surtout la seule langue sémitique au monde à s'écrire et se transcrire en alphabet latin. Témoin de l'identité maltaise, sa protection s'est accrue d'abord en 1934 avec le statut de langue officielle à côté de l'anglais, puis, en tant que langue nationale, dans la Constitution du pays, devenu indépendant en 1964.

En outre, au sein même des pays, les accents ou les usages de formulation d'une même langue sont si diversifiés que, par exemple, un habitant de Munich peut deviner si son interlocuteur est de Hambourg ou de Berlin, comme le Français distingue, dès les premiers mots prononcés, le Ch'ti du Toulousain.

Au plan quantitatif, hormis le russe, l'allemand est la première langue maternelle en Europe (90 millions) devant le Français (près de 80 millions de « natifs » francophones), et l'anglais (62 millions).

#### *Les langues officielles de l'Union européenne*

En 1958, le premier Règlement communautaire définissant les langues officielles de ce qui est alors la Communauté économique européenne est adopté. Il désigne le néerlandais, le français, l'allemand et l'italien, soit les langues principales pratiquées dans les six États membres de l'époque, comme étant les premières langues officielles. Ensuite, avec les différents élargissements, le nombre de langues officielles augmente. Cependant, il y a moins de langues officielles qu'il n'y a d'États membres car certains pays partagent des langues communes. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, l'Union européenne (UE) compte vingt-quatre langues officielles et de travail : l'allemand, l'anglais, le bulgare, le croate, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le néerlandais, le hongrois, l'irlandais, l'italien, le letton, le lituanien, le maltais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois et le tchèque. La Commission européenne possède l'un des plus grands services de traduction au monde. Il compte environ 1 750 linguistes et un personnel

administratif de 600 personnes. Le service d'interprétation de la Commission emploie 600 interprètes permanents, 3 000 interprètes indépendants et 250 assistants.

Les langues investies d'un statut « officiel » au sein de l'Union européenne bénéficient de deux droits majeurs. D'abord, des documents peuvent être envoyés aux institutions de l'Union européenne dans une langue officielle quelconque et la réponse peut être donnée dans n'importe quelle langue officielle. Ensuite, les règlements de l'Union européenne et tout autre document légal sont publiés dans les langues officielles comme l'est le *Journal Officiel*. Néanmoins, en raison de contraintes en termes de temps et de budget, un nombre relativement faible de documents de travail est traduit dans toutes les langues. *De facto*, la Commission européenne utilise essentiellement l'anglais, le français et l'allemand comme langues de travail. Depuis l'élargissement de 2004, la direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire, connue sur le nom d'Eurostat, privilégie la publication d'analyses en anglais. Ce qui revient à réduire l'accès des citoyens à ces données puisqu'à la complexité des sujets abordés s'ajoute pour beaucoup les difficultés de la langue.

## B. ...à une mosaïque linguistique croissante

La liste des langues officielles ne présente qu'un tableau partiel de la réalité linguistique. Des pays comme la France, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Italie, etc., comptent de nombreuses langues minoritaires. Certaines d'entre elles disposent d'un statut officiel sur une base locale, comme, en Espagne, le basque, le catalan ou le galicien, au Royaume-Uni le gallois, l'écosais ou le gaélique, en Italie le français (dans le Val d'Aoste), aux îles Féroé le féroïen, aux Pays-Bas le frison, etc. En outre, quelques dizaines de langues régionales sans statut officiel sont néanmoins présentes et parfois protégées par des possibilités d'enseignement public ou des décisions des collectivités territoriales : plus d'une dizaine en France<sup>1</sup>, le sarde en Italie, le lapon en Finlande et en Suède, etc.

En outre, les pratiques linguistiques en Europe évoluent avec l'arrivée sur le continent d'un grand nombre d'autres langues pratiquées par les communautés immigrantes comme l'arabe, le berbère, le turc, le persan, l'hindi, l'ourdou, le tamoul, le chinois, le vietnamien, le cambodgien, le peul, le wolof, l'haoussa, l'ibo, etc. Dans les villes cosmopolites comme Londres, Paris, Bruxelles, Milan ou Berlin, plus d'une centaine de langues sont pratiquées.

## C. Une géographie linguistique évolutive

Les grands équilibres linguistiques de l'Europe évoluent d'une part en fonction des tendances mondiales, marquées notamment par la montée de l'anglais et, d'autre part, de leurs propres logiques internes.

Depuis deux siècles, l'histoire linguistique de l'Europe, qui illustre l'importance de l'évolution des paramètres géopolitiques<sup>2</sup>, peut se résumer au reflux du français, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, à celui de l'allemand après 1945, puis du russe après 1989. La forte perte de poids démographique relatif de la France en Europe explique largement le recul du français sur le

1. Des épreuves obligatoires du baccalauréat français peuvent être passées dans les langues régionales suivantes : basque, breton, catalan, corse, langues mélanésiennes, langue d'oc (auvergnat, gascon, languedocien, limousin, nissart, provençal, vivaro-alpin), tahitien.
2. Gérard-François Dumont, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.

continent européen au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi du XX<sup>e</sup>, sachant que la population de la France stagne autour de 40 millions pendant toute la première moitié de ce siècle. Après 1945, la géographie de la pratique linguistique de la langue allemande se rétrécit considérablement, en raison de la défaite qui entraîne le déplacement des populations allemandes de Prusse orientale, dont l'actuel Kaliningrad, de Silésie (Ouest de la Pologne actuelle) et des Sudètes (Nord-Ouest de la République Tchèque). De même, la géographie de la langue polonaise se trouve modifiée par les déplacements de population et la fixation des nouvelles frontières de ce pays. En revanche, non comme langue officielle, mais comme première langue étrangère, le russe est imposé par l'URSS tant sur son propre territoire, dont les pays Baltes et l'Ukraine, que dans les régimes communistes d'Europe orientale.

À compter des années 1990, les changements géopolitiques engendrent de nouvelles modifications dans la géographie linguistique. La langue russe, dont l'apprentissage a été contraint pendant une quarantaine d'années à l'Est, comme langue première en URSS<sup>1</sup> ou comme seconde langue ailleurs, fait l'objet d'un rejet. Les pays auparavant sous la domination de Moscou substituent au russe leur langue nationale ou des langues secondes jugées plus utiles, comme l'allemand, notamment dans les pays limitrophes de l'Allemagne. Cette relative résurgence de l'allemand contraste avec la diminution de son nombre de locuteurs en Allemagne même, due à la baisse de la population de l'Allemagne<sup>2</sup>. L'anglais progresse, à la fois en raison de la présence économique de cette langue, mais aussi du fait que le Royaume-Uni s'ouvre dès le 1<sup>er</sup> mai 2004 à la libre circulation des travailleurs de l'Est, contrairement à l'Allemagne et à la France<sup>3</sup>.

Quant au français, le recul de sa pratique au profit de l'anglais, dans les entreprises internationales comme dans la diplomatie, est net en Europe. Mais son importance comme langue première du troisième pays le plus peuplé de l'Europe (ou deuxième, si la Russie n'est pas comprise) lui donne une place enviable car la croissance démographique de la France dans les années 1990, 2000 et 2010 est plus favorable que celle de la quasi-totalité des pays européens. Sans oublier l'apport de la francophonie<sup>4</sup>.

#### D. Les atouts géopolitiques des langues européennes

La montée en puissance internationale des langues asiatiques, comme le chinois (mandarin) ou l'arabe, modifie les équilibres linguistiques mondiaux. Toutefois, un des atouts géopolitiques de l'Europe tient à ce que les langues internationales européennes possèdent des bassins linguistiques importants hors du continent européen, notamment en Afrique et en Amérique.

Par exemple, l'espagnol est la troisième langue parlée dans le monde après le chinois et l'anglais. C'est la langue officielle de 21 pays. En Europe : l'Espagne, bien sûr, avec, au large du continent africain, les Canaries. En Afrique, l'espagnol est aussi la langue officielle de la Guinée-Équatoriale. En Amérique du Nord : le Mexique. En Amérique Centrale : Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panamá, Cuba, Puerto Rico, Répu-

1. Par exemple, en 1973, en Lituanie, un étudiant qui demande en langue lituanienne du fromage blanc dans un restaurant universitaire est exclu de l'université pour avoir « offensé » la serveuse russe.

2. Cf. chapitre 11.

3. Cf. chapitre 6.

4. Gérard-François Dumont et Yves Montenay, « La francophonie, géodémographie et géostratégie », *Géostratégiques*, n° 36, 2<sup>e</sup> trimestre 2012.

blique Dominicaine. En Amérique du Sud : Venezuela, Colombie, Équateur, Pérou, Chili, Bolivie, Paraguay, Argentine, Uruguay. L'espagnol est une langue en expansion car les pays d'Amérique de langue espagnole connaissent en moyenne une croissance démographique. En outre, aux États-Unis d'Amérique, les hispanophones<sup>1</sup> sont en nette augmentation et quelques États sont officiellement bilingues<sup>2</sup>. Néanmoins, la langue espagnole est dans une situation paradoxale : la montée en puissance de l'espagnol comme langue internationale n'est pas couplée avec un développement en Europe. Cela résulte de la faiblesse relative du nombre d'hispanophones sur le continent, accentuée par une fécondité très affaiblie et par la diversité linguistique régionale de l'Espagne.

Quant à la langue française, à la neuvième place des langues les plus utilisées dans le monde, donc moins parlée, certes, que l'hindi ou le chinois, elle est pourtant la seule au monde, avec l'anglais, à être présente sur tous les continents. En effet, l'Hexagone mis à part, le français est parlé en Belgique (45 % de la population), en Suisse (20 % de la population) et au Luxembourg. Cependant, l'Afrique est le continent où le français est le plus parlé, au Maghreb, d'abord, mais aussi en Afrique subsaharienne.

D'autres foyers de la francophonie sont, au Moyen-Orient, le Liban, et en Amérique du Nord, le Canada, essentiellement au Québec, sachant que le français y est protégé par la loi 101. Dans les Caraïbes, la langue française est évidemment présente dans trois départements d'outre-mer, Guadeloupe, Martinique, Guyane, mais aussi à Haïti.

La langue française bénéficie également d'un héritage géopolitique comme langue de travail ou langue politique. Elle est l'une des deux langues de travail à l'ONU, l'une des deux langues officielles du Comité international olympique, la seule langue universelle des services postaux et la langue principale de l'Union africaine, ainsi, bien entendu, que la langue de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), qui compte plus de 50 États.

#### 4. Géographie des diversités religieuses

D'un point de vue religieux, l'Europe se caractérise globalement par l'absence de pouvoir théocratique. La quasi-totalité des Constitutions européennes prône la liberté religieuse et celle-ci, même si elle n'est pas parfaite, est largement effective, surtout en considérant le contre-exemple de la Russie qui a refusé la visite du pape, ou par comparaison avec des pays voisins, comme la Turquie ou l'Algérie. Cette liberté religieuse n'empêche pas l'héritage religieux chrétien de conserver un caractère primatial, comme le montre un panorama général de la géographie religieuse. Un examen plus détaillé des différents pays permet de proposer une typologie. Néanmoins, il importe de souligner l'existence de nombreuses différences, tant dans les normes institutionnelles que dans les pratiques. Enfin, se constate dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle une diversification religieuse croissante.

- 
1. Laurent Chalard et Gérard-François Dumont, « États-Unis : la montée des Hispaniques », *Population & Avenir*, n° 678, mai-juin 2006.
  2. Mais non la Californie. Cf. Gérard-François Dumont, « La diversification du peuplement et la géopolitique interne des États-Unis », *Géostratégiques*, n° 24, 2009.



## A. L'héritage chrétien demeure prédominant

La population de l'Europe géographique est considérée comme chrétienne à 77 %<sup>1</sup>, la proportion – semble-t-il en augmentation – des non-croyants étant de 17,5 %<sup>2</sup>. Le reste de la population, soit 5,5 %, n'est guère dispersé en une multitude de confessions, puisque la deuxième religion, l'islam, constitue une nette minorité : 4,4 % de la population. Ce dernier chiffre met en évidence les effets des migrations internationales avec, notamment, les immigrations maghrébines en France, en Espagne, en Belgique ou en Italie, turque en Allemagne ou pakistanaise au Royaume-Uni<sup>3</sup>. Un autre symbole du caractère majoritaire de l'héritage chrétien est le nom de l'un des deux principaux partis politiques représentés au Parlement européen : PPE-DC, soit parti populaire européen – démocratie chrétienne.

L'examen d'un planisphère construit pour un atlas des religions<sup>4</sup> montre que le catholicisme domine en Irlande, en Belgique et au Luxembourg, dans trois pays méditerranéens, l'Italie, la France et l'Espagne, ainsi qu'au Portugal, et dans plusieurs pays d'Europe centrale (Autriche, République tchèque, Hongrie<sup>5</sup>, Pologne, Slovaquie) tout comme aux franges de cette Europe centrale, en Slovénie et Croatie, et dans le pays Balte le plus méridional, la Lituanie. Non majoritaire au plan national dans les autres pays européens, le catholicisme est largement majoritaire dans certaines régions, comme l'ouest de l'Allemagne, dont la Bavière, la Suisse centrale et méridionale ou le sud-est des Pays-Bas. Le protestantisme est largement dominant en Europe septentrionale : Danemark, Norvège, Suède, Finlande, Estonie et Lettonie, ainsi, en Europe occidentale, qu'aux Pays-Bas et dans la partie nord de l'Allemagne. Quant à l'orthodoxie, elle prédomine de la Grèce à la Russie en passant par la Bulgarie, la Serbie, la Roumanie, la Moldavie, l'Ukraine et la Biélorussie.

Sur quelques territoires, la confession chrétienne n'est pas clairement dominante : l'Irlande du Nord, l'ouest et le centre-nord de la Suisse, et diverses régions plutôt situées au centre de l'Allemagne. Notons que l'approche géographique des religions ne peut simplement se calquer sur la géographie linguistique puisque, par exemple, au sein des pays Baltes, la frontière linguistique se trouve entre la Lettonie et l'Estonie, tandis qu'une frontière religieuse existe plutôt entre la Lituanie, largement catholique, et la Lettonie qui, comme son voisin septentrional l'Estonie, est à dominante protestante.

Quant à l'islam, il est présent en Europe depuis plusieurs siècles en tant qu'héritage de l'Empire ottoman, comme confession, très largement majoritaire, en Albanie et au Kosovo, et comme importante minorité en Bosnie et en Macédoine. S'y ajoute une présence beaucoup plus récente de l'islam issue des immigrations de ces dernières décennies.

Comme les musulmans, la population de confession juive se partage historiquement en deux catégories : celle de juifs présents depuis de nombreuses générations en Europe et celle de juifs installés depuis que les pays du Maghreb ou du Machrek ont chassé leur population juive, que ce fût lors de la décolonisation ou à la suite de décisions politiques, comme celle

- 
1. Soit une proportion inférieure à celle des États-Unis, qui est de 82 % selon l'U.S. Census Bureau.
  2. Selon les chiffres du *Britannica book of the year*.
  3. Gérard-François Dumont, « Les grands courants migratoires dans le monde au début du XXI<sup>e</sup> siècle », dans Jacques Dupâquier et Yves-Marie Laulan, *Ces migrants qui changent la face de l'Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004.
  4. Brigitte Dumortier, *Atlas des religions*, Paris, Autrement, 2004, p. 10-11.
  5. En Hongrie, la Constitution entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, désormais appelée Loi fondamentale, a été notamment inspirée par un petit parti catholique qui a incité à donner une référence religieuse. Elle débute par une Profession de foi nationale chapeautée par cette prière : « Que Dieu bénisse les Hongrois ! »

de l'Égypte de Nasser en 1956. L'addition de ces deux catégories met la France en tête en Europe pour le nombre d'habitants de confession juive, soit environ 500 000<sup>1</sup>.

## B. La typologie religieuse de l'Europe

L'analyse religieuse<sup>2</sup> des pays les plus peuplés permet de dresser une typologie à laquelle s'ajoutent des cas particuliers.

Parmi les pays presque uniconfessionnels, apparaît, du côté de la chrétienté, l'Italie, dans la mesure où 98 % de sa population seraient catholique. Cette proportion, sans doute surévaluée, n'est qu'en partie remise en cause par le nouveau système migratoire de la péninsule depuis les années 1990. En effet, l'Italie compte parmi ses immigrants non seulement des personnes originaires de pays musulmans, mais aussi des Ukrainiens de confession chrétienne, des Éthiopiens ou des Africains noirs de religion chrétienne. Il faut également citer dans cette catégorie un pays ayant le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, la Turquie, avec plus de 99 % de musulmans. Cela est dû à ce qu'on n'appelait pas encore la purification ethnique, actée par le traité de Lausanne de 1923 et poursuivie par la suite en contrevenant à ce traité, ce qui a conduit à l'homogénéisation religieuse d'une terre auparavant pluri-religieuse, du temps de l'Empire ottoman<sup>3</sup>. Mais considérer le caractère uniconfessionnel dans deux religions différentes, celles de l'Italie et de la Turquie, comme étant de même nature serait erroné non seulement en raison de leur système migratoire différencié, mais aussi parce que la liberté religieuse réalisée en Italie reste à parfaire en Turquie<sup>4</sup>, et enfin en raison de la pratique religieuse. Plus de 90 % de la population turque pratiquent en effet le ramadan, la Turquie construit de nombreuses nouvelles mosquées et, portée par une forte croissance démographique, les remplit de musulmans, tandis que l'Italie voit ses églises se vider et les chrétiens pratiquants ne représentent plus que le quart de sa population. En outre, moins de la moitié des enfants italiens suivraient des cours de catéchisme.

Une deuxième catégorie de pays, à tendance « domi-confessionnelle »<sup>5</sup> contestée comprend des pays qui ont longtemps été, historiquement, plutôt uniconfessionnels, mais où cette caractéristique se trouve remise en cause soit par l'importance des athées ou des agnostiques, soit par la forte croissance d'une autre confession, soit par les deux. Dans plusieurs pays d'Europe, comme l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, la chrétienté se voit contestée par la montée des non religieux et par la croissance de l'islam importé par le système migratoire. Une troisième catégorie regroupe des pays bi-confessionnels, comme la Bosnie ou la Macédoine, où deux religions occupent chacune une place importante.

1. Cf. Alfred Dittgen, « Religions et démographie en France », *Population & Avenir*, n° 684, septembre-octobre 2007.
2. Gérard-François Dumont, « Les religions dans le monde : géographie actuelle et perspectives pour 2050 », dans Jacques Dupâquier et Yves-Marie Laulan, *L'avenir démographique des grandes religions*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2005.
3. Gérard-François Dumont, « La Turquie, géopolitique et populations », *Population & Avenir*, n° 670, novembre-décembre 2004.
4. Y compris pour certains musulmans comme les alevites.
5. Ce néologisme « domi-confessionnel » définit une situation où prédomine nettement une religion dans laquelle seule une minorité de la population ne se reconnaît pas. Cf. Gérard-François Dumont, « Les religions dans le monde : géographie actuelle et perspectives pour 2050 », *op. cit.*

D'autres pays se trouvent dans des situations particulières en raison de leur histoire géopolitique. En Russie, dès que le carcan officiel a commencé à se desserrer sur la religion<sup>1</sup>, le renouveau religieux s'est affiché et l'orthodoxie a retrouvé sa couleur autocéphale, qui réunirait 62 % de la population, mais avec un poids politique supérieur à ce pourcentage. Trois autres dimensions confessionnelles existent : les non religieux (estimés à 20 %), les musulmans (environ 14 %) et d'autres confessions qui se diffusent, malgré les mesures que l'église orthodoxe a fait adopter par le pouvoir ou par la Douma pour les entraver. Depuis le début des années 2000, les liens entre le pouvoir politique russe et l'Église orthodoxe russe se resserrent considérablement.

En Ukraine, la chrétienté domine, mais la situation religieuse est marquée par des relations tendues non seulement entre catholicisme et orthodoxie, mais aussi à l'intérieur de l'orthodoxie. D'une part, « l'Église uniate », ou Église gréco-catholique<sup>2</sup>, créée en 1596 et célébrant selon la liturgie byzantine, mais en totale communion avec le pape, et qui avait été interdite par Moscou en 1946, a retrouvé en 1989 la possibilité d'exister et même de reconstruire ou de construire des églises. D'autre part, l'Église orthodoxe a longtemps dépendu du patriarcat de Moscou. C'est d'ailleurs pourquoi le régime soviétique tenta, en 1946<sup>3</sup>, d'obliger les Ukrainiens de l'Église gréco-catholique à adhérer à cette église orthodoxe, communauté religieuse la plus importante du pays et qui s'intitule précisément Église orthodoxe ukrainienne du patriarcat de Moscou, puisqu'elle fait partie de l'Église orthodoxe russe. Mais une Église ukrainienne orthodoxe autocéphale avait été fondée en 1919. Déclarée illégale en 1933, elle a principalement survécu au sein de la diaspora ukrainienne. En 1991, une nouvelle Église s'est créée, l'Église orthodoxe ukrainienne du patriarcat de Kiev, à caractère autocéphale, dont le nom traduit le souci d'autonomie par rapport à Moscou.

### C. De nombreuses particularités religieuses nationales

La géographie religieuse de l'Europe connaît nombre d'autres différences, dues par exemple au statut des confessions selon les pays. Par exemple, la loi de séparation de l'Église et de l'État, telle qu'elle existe en France, n'a nul équivalent en Allemagne. La reine d'Angleterre demeure la chef de l'Église anglicane et les Églises luthériennes suédoises exercent des missions qui seraient considérées en France comme relevant du service public, mais l'immense majorité des églises de France, précisément toutes celles construites avant 1905, sont la propriété des communes, qui les entretiennent.

Autre exemple de diversité : à Malte, la religion catholique est définie par la Constitution comme largement majoritaire. Jusqu'en 1994, le conseil paroissial était la seule forme de gouvernement local. L'éducation religieuse y est obligatoire. Cette situation spécifique posait d'ailleurs des problèmes à l'adhésion du pays à l'Union européenne. Aussi, parmi les 35 dispositions transitoires, les 2 protocoles et la clause de sauvegarde du traité d'adhésion de Malte, ce dernier garantit la préservation des interdits quant au divorce et à l'avortement et, donc, le droit souverain des Maltais à régler comme ils l'entendent les rapports de la religion et de l'État.

1. Claude Cabanne et Elena Tchistiakova, *La Russie*, Paris, Armand Colin, 2002.

2. Église de rite byzantin, uniate, dont l'existence a permis une visite du pape Jean-Paul II du 23 au 27 juin 2001.

3. Staline a fait arrêter, déporter ou assassiner, en 1945, des milliers d'Uniates qui refusaient cette démarche.

En outre, même au sein d'une Église unitaire comme l'Église catholique, les approches peuvent être diversifiées. Par exemple, la lecture des discours officiels des évêchés allemands, français, italiens ou espagnols met en évidence des façons fort différentes d'aborder la place de l'Église dans une société européenne contemporaine développant des tendances à la sécularisation. Au xx<sup>e</sup> siècle, l'approche des théologiens allemands les plus connus a fortement divergé de celles des théologiens français les plus réputés. Autre exemple : les manifestations religieuses qui se déroulent lors la Semaine Sainte sont très variées, comme le prouvent les exemples espagnol ou français. Quant au protestantisme<sup>1</sup>, il ne peut se conjuguer qu'au pluriel entre les luthériens, les calvinistes ou les églises évangéliques. Et il ne faudrait pas omettre les divergences entre les agnostiques et les athées.

D'autres diversités proviennent de l'histoire géopolitique des territoires. Ainsi la France, qui se veut un paragon de laïcité, connaît toujours une spécificité alsacienne et mosellane. Cette région y reste une exception héritée du concordat de 1801, le statut des cultes permettant de rémunérer curés, pasteurs et rabbins : l'enseignement religieux peut être dispensé à l'école et l'université de Strasbourg possède toujours une faculté de théologie.

#### D. Une diversification religieuse croissante

En approfondissant la géographie religieuse des apports nés des immigrations depuis le xx<sup>e</sup> siècle, la situation est encore plus complexe, pouvant entraîner des recompositions permanentes, même au sein des religions préétablies. Par exemple, en France, le protestantisme traditionnel depuis le xvi<sup>e</sup> siècle se trouve en quelque sorte « sauvé », depuis les années 1980, par les protestants évangéliques largement issus de l'immigration.

Examinons les chiffres fournis par les différentes dénominations protestantes qui comptabilisent « les familles et les individus qui ont recours à l'institution, soit régulièrement, soit à l'occasion des grands événements de la vie ». Pendant longtemps, les protestants de France, d'origine calviniste, à l'exception de ceux du Nord-Est, étaient regroupés dans l'Église réformée de France (ERF) ; ceux du Nord-Est, d'origine luthérienne, comme dans l'Allemagne voisine, dans l'Église protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Moselle (EPCAAL). S'y ajoutaient, en partie du fait des migrations internes, l'Église protestante réformée d'Alsace et de Moselle (EPRAL) et l'Église évangélique luthérienne de France (EELF). Or, ces quatre Églises sont en perte de vitesse, notamment en raison des mariages mixtes. Ainsi, vers 1990, l'ERF comptait 400 000 membres et, vers 2006, 300 000 ; l'EPCAAL respectivement 230 000 et 200 000. La baisse est moindre dans cette deuxième Église, vraisemblablement parce que, contrairement au reste de la France, les fidèles sont davantage concentrés. Ainsi, dans le Nord de l'Alsace surtout, l'on parle encore à l'heure actuelle de villages protestants et de villages catholiques, ce qui induit davantage de mariages entre coreligionnaires.

Pour autant, cette diminution des quatre Églises traditionnelles ne se traduit pas par une diminution parallèle du nombre de protestants, grâce à l'émergence d'autres Églises qu'il est convenu d'appeler « évangéliques ». Une partie des membres de ces nouvelles communautés est, certes, issue des Églises protestantes traditionnelles et de l'Église catholique, mais une autre partie provient de l'immigration externe, principalement de la France d'outre-mer et d'Afrique. Le phénomène de recomposition, ici illustré par les protestants français, concerne toutes les religions et la plupart des pays européens.

1. Sur le cas français, cf. Alfred Dittgen, « Religions et démographie en France », *Population & Avenir*, *op. cit.*

En conséquence, compte tenu de la diversité religieuse croissante en Europe, il devient quasi impossible de dresser la carte religieuse de nombreuses communes, comme Sarcelles où se mêlent les choix spirituels les plus divers, y compris des religions chrétiennes venues d'Irak<sup>1</sup>, comme les Chaldéens. Témoigne de cette diversité croissante la construction de mosquées, de temples bouddhistes ou de lieux de culte sikhs.

### *Proposition de sujets*

Le fait national en Europe.

L'Europe et les religions.

## **Bibliographie**

- DUMONT Gérard-François, « Les religions dans le monde : géographie actuelle et perspectives pour 2050 », dans Jacques Dupâquier et Yves-Marie Laulan, *L'avenir démographique des grandes religions*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2005.
- GRAZIANO Manlio, *L'Italie, un État sans nation ?*, Ramonville Saint-Agne, Éditions érès, 2007.
- SELLIER André, SELLIER Jean, *Atlas des peuples d'Europe centrale*, Paris, La Découverte, 2007.
- SELLIER André, SELLIER Jean, *Atlas des peuples d'Europe occidentale*, Paris, La Découverte, 2006.
- TRUCHOT Claude, *Europe : l'enjeu linguistique*, Paris, La Documentation française, 2008.

### **Pour citer cette publication:**

#### ***To cite this version:***

Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre, « Les diversités nationales et régionales en Europe », dans : Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre, *Géopolitique de l'Europe*, Paris, Armand Colin/Sedes, 2014.

1. Gérard-François Dumont, « La mosaïque des Chrétiens d'Irak », *Géostratégiques*, n° 6, 2<sup>e</sup> trimestre 2005. <http://www.strategicsinternational.com/14.pdf> ou [www.diploweb.com/forum/dumont05124.htm](http://www.diploweb.com/forum/dumont05124.htm)

**Gérard-François Dumont  
Pierre Verluise**

# **Géopolitique de l'Europe**

**2<sup>e</sup> édition entièrement  
revue et mise à jour**

  
**ARMAND COLIN**  **SEDES**

---

ISBN 978-2-301-00419-2



# Géopolitique de l'Europe

2<sup>e</sup> édition

**Gérard-François Dumont**  
**Pierre Verluise**

**ARMAND COLIN**



**SEDES**